BRETAGNE la cgt

Rapid'Info BRETAGNE

Sommaire

Spécial CESR

Edito
Par P. Boudet p.1

Débat sur les Orientations Budgétaires 2010
Intervention de
J. Robin p.2

Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne
Intervention de
A. Gaultier-Lefeuvre p.3

Communication sur la LGV Bretagne-Pays de la Loire
Intervention de
B. Deschamps..... .. p.3-4

Révision des contrats de pays
Intervention de
JE Coatrieux..... p.4

Site Internet : www.cgt-bretagne.fr
mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication : Christian PELTAIS
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

SEANCE PLENIERE DU C.E.S.R. DU 12 OCTOBRE 2009

Avant dernière séance plénière de l'année 2009, avant-dernière séance avant la fin de mandature de l'exécutif régional (Conseil Régional) en mars 2010. L'exercice d'octobre a toujours à son ordre du jour les orientations budgétaires pour l'année suivante.

Avec cette échéance, les « loups » commencent à sortir du bois. Cela se traduit par le rapport du C.E.S.R. dont l'avis n'a pas été validé par la délégation C.G.T.

D'autres organisations syndicales nous ont rejoint en s'abstenant : F.S.U., UNSA, F.O.. Enfin, C.F.D.T., C.F.T.C. et C.F.E.-C.G.C. ont voté pour...

La C.G.T. a voté contre car l'avis exige de réduire le volet « dépenses de fonctionnement » composé des charges de personnel, des subventions de formation d'apprentissage par exemple.

La C.G.T. a voté contre car l'avis donne quitus de fait au projet de loi de finances 2010 du Gouvernement *« Les seuls gagnants sont les entreprises et les titulaires de revenus financiers. Les entreprises se voient gratifiées d'aides supplémentaires notamment au travers de la suppression de la taxe professionnelle. Cette dernière mesure va leur rapporter 12 milliards d'euros de plus. Les contribuables les plus fortunés continueront à profiter du bouclier fiscal leur permettant de réduire leurs impôts. Pour leur part, les financiers vont empocher 42,5 milliards d'euros au titre de l'intérêt de la dette de l'Etat.»* extrait du communiqué confédéral du 30 septembre.

La C.G.T. a voté contre car l'avis suggère de réduire l'action et l'intervention publique pourtant, sans elles, dans quelle situation économique et sociale serions-nous ?

Enfin, sur l'avis du C.E.S., j'oubliais de signaler que celui-ci est rédigé par le représentant du collège 1 (collège des acteurs patronaux) et qui ,de plus, est un des représentants des banques CQFD...).

Au final, se pose bien la question de la fiscalité dans son ensemble autour d'une véritable réforme, telle que proposée dans le document d'orientation du 49è congrès.

Je vous invite à lire également la déclaration (page 3) sur le projet B.G.V. (Bretagne Grande Vitesse) avec recours au partenariat public-privé, synonyme d'abandon de la puissance publique d'un bien collectif aux appétits du marché .

Porter également la création d'un pôle public financier n'est plus nécessité mais bien urgence, dans nos exigences pour réorienter le secteur financier et le crédit au service d'une politique de développement social et économique. A celui-ci doit être associé un fonds régional pour l'emploi. **C'est d'ailleurs ce que propose le Comité Régional C.G.T. avec la création d'un fonds mutualisé pour l'emploi et l'expérimentation de la sécurité sociale professionnelle en Bretagne.**

Le 20 octobre 2009

Patrice Boudet
Responsable du Groupe CGT

Débat sur les Orientations Budgétaires 2010

Intervention de Joëlle ROBIN

Présenter des orientations budgétaires en cette période incertaine, compte tenu de la crise que nous traversons, revient à exécuter un exercice d'équilibriste. Depuis la rentrée, les médias nous rebattent les oreilles avec une soi-disant reprise économique mais la crise a-t-elle dit son dernier mot ? La remontée du Cac 40 est-elle un indicateur suffisant pour donner cette illusion de reprise ? Non, bien sûr, nous ne sommes pas dupes et les licenciements dont la liste grossit jour après jour, sont là pour nous rappeler que le gros de la crise est vraisemblablement encore à venir.

La population souffre, le pouvoir d'achat baisse et les charges s'accumulent sur le dos des ménages. Qui dira le contraire ? Certaines entreprises pourtant en profitent pour baisser les salaires de leurs employés, leur demandant sans vergogne un effort, en guise de chantage au chômage.

Comment, dans un tel contexte, la région Bretagne échapperait-elle à la confusion ambiante ? La Bretagne n'est pas riche quand on regarde de plus près les statistiques sur le nombre de foyers imposables. Malgré tout, le Conseil régional réussit le tour de force de nous présenter un budget équilibré, un budget d'une part plus lisible, ce dont nous nous félicitons, et qui, d'autre part, fait place à d'importants investissements. En effet, elle a prévu d'aller jusqu'au bout dans le dossier Bretagne à grande vitesse et a provisionné des lignes budgétaires conséquentes pour l'entretien des lycées dont elle a la charge.

L'Etat ampute le pays, réforme après réforme, des outils de fiscalité les plus justes, comme les impôts sur le revenu dont une grosse partie s'évapore dans les paradis fiscaux, ou bien la taxe professionnelle, qu'au lieu d'améliorer l'Etat est en train de supprimer, et à laquelle il va substituer une taxe carbone, injuste celle-là puisqu'elle pèsera sur les plus modestes.

L'Etat prend d'une main sans redistribuer de moyens équitables de l'autre. Comment la collectivité pourra-t-elle s'en sortir avec d'incessants transferts de charges, devant faire face à de nouvelles compétences et gérer de nouveaux personnels.

Des dépenses, qu'elle n'a pas choisies, et auxquelles il faut ajouter la régionalisation des transports ferroviaires, le coût des formations sanitaires et sociales.

Faire face à des choix draconiens, c'est ce qui attend toutes les collectivités et plus d'un département ne sait pas aujourd'hui s'il pourra tout simplement boucler son budget de demain. Les besoins de la population n'ont pas diminué. Loin s'en faut puisque les Français sont aussi plus nombreux. Ils sont nombreux aussi les Français qui se sont exprimés dernièrement sur l'importance du maintien de vrais services publics, à commencer par celui de La Poste à travers cette votation symbolique du 3 octobre.

La CGT pense que le pays mérite un vrai débat sur la fiscalité pour l'application d'une véritable politique des impôts.

On nous dit qu'il y a trop de dépenses. Nous répondons non ; il n'y a surtout pas assez de recettes. La CGT a des propositions à faire en matière de fiscalité. Nous redisons ici le besoin d'un pôle financier public dont la mission serait fondée sur une logique de service public et la mobilisation du secteur financier au service de l'emploi. Mais nous savons que la satisfaction des besoins sociaux est incompatible avec la rentabilité immédiate. La crise en fait la démonstration.

L'impôt peut et doit garantir l'égalité entre les citoyens, il peut rendre l'économie efficace pour l'emploi et les salaires mais il doit aussi être progressif. Et surtout il a besoin d'un grand toilettage comme la suppression des niches fiscales et du bouclier fiscal et l'augmentation de l'impôt sur la fortune.

Enfin il est indispensable de soumettre les revenus financiers à l'impôt et nécessaire de faire contribuer les entreprises. Sans oublier la TVA et la TIPP, deux impôts très injustes, supportés par tous les consommateurs, et qui frappent les plus modestes d'entre eux.

Aujourd'hui, nous saluons les efforts d'anticipation réalisés par le Conseil régional et ses choix budgétaires 2010. Sur le rapport général du CESR, la CGT ne partage pas l'analyse générale qui est développée.

Après avoir noté que la Région prépare son budget dans un contexte incertain au regard de la réforme fiscale, le rapport oublie de porter une appréciation sur les conséquences directes d'une telle réforme qui diminue de façon significative les ressources des collectivités territoriales.

Ce sont donc des observations orientées et déséquilibrées. On nous avait habitué à plus d'objectivité sans pour autant être neutre… D'autant plus que les observations complémentaires des commissions semblent se satisfaire des orientations budgétaires 2010.

Dans ce rapport, la CGT n'accepte pas le focus sur le volet dépenses de fonctionnement.

Faut-il rappeler que 80% des charges de fonctionnement relèvent d'actions et d'interventions publiques créatrices de richesses, comme par exemple, les subventions de formation ou encore d'apprentissage.

Alors, préconiser dans le rapport de réduire les dépenses de fonctionnement sans dire ni où ni comment, sans référence au manque de recettes résulte d'un positionnement politique que nous ne pouvons cautionner.

Tout comme nous ne pouvons cautionner l'avis, certes favorable, mais dont on ne retiendra que l'alerte qui y est associée.

En conclusion la CGT votera contre cet avis.

Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne

Intervention de Annie GAULTIER-LEFEUVRE

L'intérêt d'une telle charte ne peut être qu'approuvée par la population et les acteurs de l'économie.

Toutefois l'actualité nous rappelle à quel point l'homme doit être remis au centre de toutes les activités, qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles. Le rôle de ces dernières, dans la cohésion, et le lien social n'est plus à prouver. Aussi doit-on favoriser toutes les initiatives qui y contribueront.

Les encouragements à la création artistique facteur d'enrichissement du patrimoine culturel, nécessiteraient d'être plus lisibles et seraient légitimes dans un document pour le développement durable et solidaire.

Il est indispensable de réaffirmer que les pratiques artistiques et culturelles sont nécessaires à l'épanouissement de l'individu, et que leur pratiques doivent s'exercer dans un cadre garantissant les droits sociaux .

Nous regrettons que parmi les objectifs, la place du respect du travail des artistes et des techniciens du spectacle ne soit pas plus valorisée, tant sur leur statut, de créateur ou de salarié, que sur les modes de recrutement de ces personnes, qui parfois ne sont pas sans conséquences pour leur sécurité (accidents du travail).

La CGT pour sa part reste vigilante sur la place des droits sociaux dans ce domaine comme dans tous les autres…

Communication sur la LGV Bretagne-Pays de la Loire

Intervention de Bénédicte DESCHAMPS

Le 29 juillet 2009 la Région signait le protocole de financement pour la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire, la CGT tient à réaffirmer sa position quant au mode de financement retenu.

Notre organisation soutient le projet BGV et partage les objectifs de la Région. Néanmoins nous n'acceptons pas la solution financière imposée par l'Etat d'un recours à un partenariat public privé (PPP). Si la raison invoquée est la capacité de mobiliser des financements importants au regard de la faiblesse des possibilités des finances publiques cela repose bien la question de la fiscalité dans ce pays. A force de réduire sans discernement les prélèvements obligatoires, en s'obstinant à maintenir le bouclier fiscal qui ne profite quasiment qu'à quelques uns, on en arrive à la rareté de l'argent public qui place la puissance publique en demandeuse de financements privés. En contrepartie, les grands groupes retenus exigent un retour sur investissements qui n'a rien d'une démarche philanthropique.

Sans préjuger des choix que le futur exploitant de l'infrastructure fera, nul doute que sa stratégie sera guidée en premier lieu par la rentabilité à court et moyen terme.

D'aucuns diront encore que c'est une analyse empreinte de dogmatisme ce que nous réfutons tant les exemples ne manquent pas pour illustrer nos craintes.

Il est vrai que ne pas être dans le sens du vent libéral, ne pas accepter de voir des intérêts privés prendre le pas sur les intérêts collectifs peut gêner mais, à la C.G.T., nous l'assumons.

Quand on nous dit que les caisses sont vides, peut-être pouvions nous le croire il y a un an, mais depuis bien des choses se sont passées. Avec la crise des milliards publics ont été injectés pour sauver le système, des milliards qui ont remis la grande finance à flot, et les premiers signes montrent que tout recommence comme avant. Dividendes et bonus repartent de plus belle sans à aucun moment servir l'intérêt général.

Pour revenir au dossier LGV, d'autres solutions de financement existent et notamment le financement public classique.

Le CESR de Bretagne l'a d'ailleurs mentionné dans deux avis, un en février 2005 et l'autre en mai 2009 dans un rapport sur la crise.

L'urgence d'un « pôle public financier » proposé par la CGT prend ici toute sa pertinence. Les transports, l'aménagement du territoire doivent répondre de l'intérêt général sous maîtrise publique et particulièrement de leurs infrastructures, aux prérogatives dévolues à un pôle Financier Public. Ce pôle mettrait en réseau les établissements financiers publics (Banque de France, Caisse des Dépôts, la Banque Postale, le Crédit Foncier, Oséo...) et des institutions spécifiques créées par l'Etat en réponse à la crise, comme le fonds d'investissement.

Suite page 4

Communication sur la LGV Bretagne-Pays de la Loire

Suite de la page 3

« Autonome » vis à vis de la puissance publique, le pôle financier public aurait pour tâche de coordonner l'action de ces différents instruments, sur la base de choix collectifs qu'il reviendrait à une « structure nationale d'orientation » de fixer. Je vous épargne plus de détails, néanmoins misons qu'un tel instrument, placé sous contrôle démocratique et dédié à l'investissement d'intérêt général et de long terme peut avoir valeur d'exemple et entraîner les autres dans une même dynamique de « service public du crédit et de l' épargne ».
Pour revenir à l'avis qui nous est présenté, la CGT exprime la même inquiétude que le CESR quant à une augmentation du niveau des péages qui entraînerait un surcoût du prix des transports pour les usagers.

Pour conclure, la CGT continue d'être opposée au recours au PPP et l'avis qui nous est soumis ne faisant pas référence au financement public classique nous contraint à nous abstenir lors du vote.

Révision des Contrats de Pays

Intervention de Jean-Edmond COATRIEUX

Mon intervention ne portera pas sur les avenants proposés par la région en tant que tels, mais plutôt sur la place et le rôle des Conseils de développements dans la réelle construction des programmes proposés. Les éléments fournis par la région font état d'une consultation systématique de ces Conseils mais il est parfois difficile de mesurer le degré d'implication des Conseils de développement.

Certes, il s'agit de s'inscrire dans la clause de revoyure prévue par les contrats de pays dont l'échéance est fixée pour 2012.

Certes, la crise est passée par là et les collectivités territoriales se sont engagées dans des investissements pour participer à leur niveau au soutien des entreprises et des emplois.

Pour autant, dans le cadre du budget, il avait été décidé de poursuivre l'aide à l'ingénierie aux pays afin d'aider à l'émergence de projets de vie répondant à la situation de crise, au sein des pays.

Pour la CGT la volonté affichée de permettre une participation la plus large possible à l'élaboration de projet de vie en territoires est une bonne chose.

Toutefois nous pensons qu'il devient nécessaire et indispensable de faire le point sur le fonctionnement réel des conseils de développement.

Qu'en est il de l'implication réelle de la société civile dans ces instances ?

Où en est on des projets de vie réellement élaboré à partir de cette démocratie participative ?

L'expérience a montré que là où les Conseils de développements se sont constitués avec la volonté réelle d'y associer les différentes composantes, des projets innovants ont vu le jour.

Mais cela n'est pas le cas partout. Il est maintenant essentiel de tirer des enseignements sur le fonctionnement de cette démocratie participative balbutiante, afin de valoriser les avancées et de corriger les insuffisances.

A maintes reprises, Le CESR a souligné l'intérêt que représente la participation de la société civile dans le cadre de la réflexion et de la construction de projets de vie en territoires. Qu'en sera-t-il demain si, comme le prévoit le projet de loi sur la réforme territoriale, les pays sont remis en cause ?

C'est pourquoi la CGT souhaite que le CESR soit à l'initiative d'une réflexion sur ces espaces de démocratie que représentent les conseils de développement.

A partir du site du C.R.B.
www.cgt-bretagne.fr

et/ou le lien C.E.S.R.
http://www.bretagne.fr → La Région → Les avis du Conseil économique et social

vous pouvez accéder :

- **aux avis et vœux du C.E.S.R.**
- **mais aussi à toutes les interventions des membres C.G.T. du C.E.S.R.**
- **ainsi qu'à celles de tous les autres membres du C.E.S.R.**